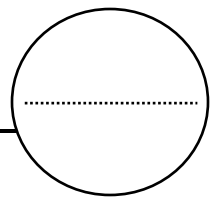




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 6 juin 2017 à compter de 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Poste vacant, conseillère n° 2;
M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h07, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-06-172

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2017-06-173

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-06-174

2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2017

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2C-DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 6 JUIN 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la consultation publique du 6 juin 2017.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Un citoyen est présent et demande une question au conseil.

2017-06-175

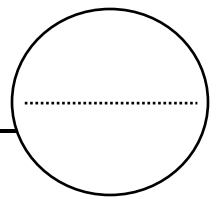
4A- SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller, et résolu unanimement d'accepter les nouvelles conditions de travail de Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière, et d'autoriser M. Drew Somerville, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité du Village de Hemmingford, ledit contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-176

4B - ADOPTION – RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

- Attendu que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;
- Attendu que tel que prévu par la Loi, le présent règlement prévoit une modification à la rémunération; et des prévisions pour le remboursement des dépenses des membres du Conseil, telles que frais de transport, d'hébergement, de repas ou autres sur présentation de pièces justificatives;
- Attendu que la rémunération actuelle des membres du Conseil est fixée par le règlement numéro 233, lequel sera abrogé par le présent règlement;
- Attendu qu' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a été donné par la conseillère Lucie Bourdon à cette même séance ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2017 ;
- Attendu que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance régulière du 4 avril 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement que le conseil municipal du Village de Hemmingford adopte le règlement sur la rémunération des élus et le remboursement des dépenses portant le numéro 304.

ADOPTÉE

Des copies du projet sont disponibles au public dans la salle du conseil et au bureau municipal.

2017-06-177

4C – LIBÉRATION DES RETENUES – EXCAVATION BERGEVIN & LABERGE

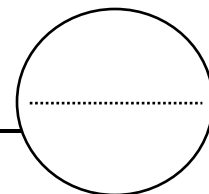
- Considérant que l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. a remis à la Municipalité les certificats de conformité de la CCQ et de la CSST tel que requis ;
- Considérant que l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. nous donnera les quittances finales de tous ces sous-traitants lors de la remise du chèque finale ;
- Considérant que la Municipalité a en sa disposition les plans tel que construit pour le projet de la rue Frontière ;
- Considérant que les travaux de correction de la rue Frontière ont été réalisés au mois de mai 2017;
- Considérant que la recommandation no. 9 de l'ingénieur du projet nous recommandait de garder la somme de 25 000\$:

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Dale Langille, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède au paiement d'une partie des retenues pour un montant de 156 571.79\$ taxes incluses à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge.

ADOPTÉ



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-178

4D – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.307 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI

Attendu que la municipalité du Village de Hemmingford désire se prévaloir des dispositions des articles 19 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* pour conclure une nouvelle entente portant sur des modifications aux conditions existantes relatives à l'entente de la Cour municipale commune de Saint-Rémi avec :

- . la municipalité Régionale de comté des Jardins-de-Napierville
- . la municipalité de Hemmingford (canton)
- . la municipalité de Napierville
- . la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
- . la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville
- . la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay
- . la municipalité de Saint-Édouard
- . la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- . la municipalité de Saint-Michel
- . la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington
- . la ville de Saint-Rémi

Attendu que le présent règlement abroge le règlement numéro 244 et ses amendements;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 mai 2017 ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 307 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de la ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Monsieur Yves Gauthier, directeur des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis durant le mois de mai 2017.

2017-06-179

6B -ADJUDICATION DU CONTRAT - ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

Considérant que la Municipalité de Hemmingford à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des chemins et stationnements municipaux;

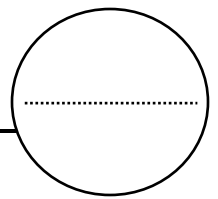
Considérant que la Municipalité de Hemmingford a invité six (6) entrepreneurs et qu'elle a reçu deux offres de prix ;

Considérant que le rapport d'évaluation confirme que sur les trois (3) offres reçues et analysés ont obtenues le pointage de soixante-dix (70) permettant d'ouvrir l'enveloppe de prix soit;

Entreprises	Montant avant taxes	TPS	TVQ	Montant avec taxes
Gerald Jr Duteau	29 389.46\$	1 469.47\$	2 931.59\$	33 790.52\$
9329-8545 Qc inc	39 038.00\$	1 951.90\$	3 894.05\$	44 883.95\$
Excavation St-Patrice	N/A	N/A	N/A	N/A
Excavation Michel et fils	N/A	N/A	N/A	N/A
A.Guay et fils construction inc	N/A	N/A	N/A	N/A
Broyage Forestier Nico	N/A	N/A	N/A	N/A



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que la soumissions de Gérald Je Duteau est conforme ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller et résolu à l'unanimité par les conseillers

- Que la Municipalité de Hemmingford accorde le mandat de déneigement des chemins et des stationnement municipaux à GERALD JR DUTEAU pour un montant de 33 790.52\$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation ;

- Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 56 888 gallons par jour durant le mois de mai. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2017-06-180

7C – MANDAT POUR LE NETTOYAGE DU RÉSERVOIR PRINCIPAL – STATION D'EAU POTABLE

Considérant que nous devons procéder au nettoyage du réservoir principal à la station d'eau potable ;

Considérant que la compagnie Dassylol est la seule entreprise à faire le nettoyage de réservoir dans la région ;

Considérant qu'il est possible d'effectuer le nettoyage du réservoir de 2 façons, et ce, pour le même prix soit 2 750\$ plus les taxes applicables :

- 1- Nettoyage conventionnel (fond et murs)
- 2- Nettoyage robotisé (fond seulement)

Considérant que la municipalité a déjà procédé au nettoyage de ce réservoir en 2014 de manière conventionnel ;

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement d'octroyer le mandat de nettoyage du réservoir principal à la station d'eau potable de manière robotisé, à Dassylol pour un montant de 2 750\$ plus taxes, et d'imputer la dépense au compte 02-412-00-522 – *Entretien et réparation – Bâtiment et terrain*, tel que planifié au budget 2017.

ADOPTÉE

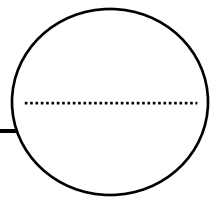
9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

M. Martin Éthier, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de mai 2017.

Nombre de permis émis :	7
Valeur des travaux :	23 900\$



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-181

9B - ADOPTION, SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293

Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu' une (1) demande de modification de zonage a été reçue;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

Attendu que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

Attendu que la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-2 a eu lieu le 6 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 293-2 amendant le Règlement de zonage numéro 293, et ce sans changement.

ADOPTÉE

2017-06-182

9C - ADOPTION, SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 294-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO.294

Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu' une (1) demande de modification du règlement de lotissement a été reçue;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

Attendu que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

Attendu que la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 294-1 a eu lieu le 6 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 294-1 amendant le Règlement de lotissement numéro 294, et ce sans changement.

ADOPTÉE

2017-06-183

10A – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CENTRE RÉCRÉATIF HEMMINGFORD

Considérant que le comité du Centre Récréatif de Hemmingford présente le règlement général du Centre récréatif de Hemmingford ;

Considérant que le comité du Centre récréatif de Hemmingford a adopté le règlement général de constitution modifié durant sa séance du 28 avril 2017 ;

Considérant que le comité du Centre récréatif de Hemmingford utilise le Centre récréatif pour leurs événements ;

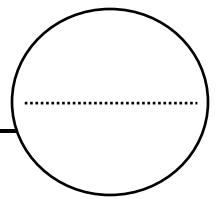
Considérant que la Municipalité se doit de révisé et accepté le règlement du Centre récréatif de Hemmingford ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement d'accepter le règlement soumis pour approbation par le comité du Centre Récréatif avec les modifications suivantes :

- Article 13 – Remplacé par : L'Assemblée Générale de l'OSBL sera tenue chaque année au Centre Récréatif de Hemmingford à l'heure déterminé par le Comité Administratif ;
- Article 23 – Remplacé par : Les réunions régulières doivent avoir lieu au moins chaque (3) mois, au Centre Récréatif de Hemmingford à l'heure désignée par le comité



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-184

10B – ACHAT DES T-SHIRT POUR MONITEURS ET ENFANTS – CAMP DE JOUR 2017

- Considérant que nous devons faire l'achat de T-Shirt pour les moniteurs du camp de jour 2017 ;
- Considérant que nous devons faire l'achat de T-Shirt pour les enfants participants au camp de jour ;
- Considérant que les T-Shirt des enfants seront utilisées pour les sorties seulement et resterons la propriété de la Municipalité ;
- Considérant que nous avons fait des demandes de soumissions à deux fournisseurs pour les T-Shirt :
- SRS Plus : 9.95\$ incluant l'impression
Promovalex : 15.45\$ incluant l'impression
- Considérant qu' il y a des frais de nouveau film et de montage de 160\$;
- Considérant que nous devons faire l'achat de 20 T-Shirt pour les moniteurs ;
- Considérant que nous devons faire l'achat de 50 T-Shirt pour les enfants ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller et résolu unanimement d'autoriser l'achat des T-Shirt pour le camp de jour, de la compagnie SRS Plus pour un montant de 858.50\$ plus les taxes applicables et d'imputer la dépense au compte 02-701-20-670 – *Dépenses de Camp de jour*.

ADOPTÉE

2017-06-185

10C – CLÔTURES – JEUX D'EAU AU CENTRE RÉCRÉATIF

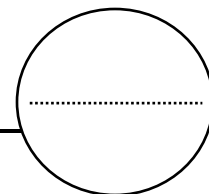
- Considérant que la construction des jeux d'eau sera terminée à la mi-juin ;
- Considérant que le besoin de délimiter le périmètre des jeux d'eau pour la sécurité des enfants et de l'installation même ;
- Considérant que le coût des options disponibles est estimé à moins de 10 000\$;
- Considérant que la Municipalité désire garder le cachet rural du Centre Récréatif ;
- Considérant que les options pour délimiter les jeux d'eau tout en gardant le cachet rural sont :
- une haie traditionnelle
- une clôture 6 x 6 avec cordage pour faire effet aquatique en lien avec les jeux d'eau
- Considérant que les prix soumis pour les 2 options sont :
- Haie : entre 2 400\$ et 4 200\$ pour les arbustes seulement
Clôture : 2 275 \$ pour poteaux et cordage
- Considérant que Gerald Jr Duteau nous offre de faire les travaux à un taux horaire de 80\$

En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement d'autoriser la réalisation de l'option de la clôture pour délimiter le périmètre des jeux d'eau, pour un montant maximale de 5 000\$ plus les taxes applicables, et que cette dépense soit imputée au compte 03-010-01-721 – *Centre Récréatif Infrastructure*.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-186

10D – AMÉNAGEMENT PAYSAGER – JEUX D’EAU AU CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que l’aménagement paysager ne faisait pas partie du contrat des jeux d’eau ;

Considérant les soumissions pour la tourbe :

- Groupe Richer au montant de 1786.20\$ plus taxes ;
- Québec Gazon au montant de 1 587.60\$ plus taxes ;

Considérant que Gerald Jr Duteau nous offre de faire les travaux de préparation pour recevoir la tourbe pour un montant 7 700\$;

Considérant qu’il faudra procéder à l’achat de terre de finition pour 7 650 pieds carrés ;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Howard Silverman, conseiller et résolu unanimement d’approuver la dépense pour l’aménagement paysager des jeux d’eau pour un montant maximal de 9 300\$, et que cette dépense soit imputée au comptes 03-010-01-721 – *Centre Récréatif Infrastructure*.

ADOPTÉE

10E - PATINAGE LIBRE ET AUTRES ACTIVITÉS – CENTRE SPORTIF LOUIS CYR (REPORTÉ)

CORRESPONDANCE

2017-06-187

11-3A-DON – GO LE GRAND DÉFI

Attendu que le député Stéphane Billette parcourra 1000 km en 60 heures en vélo dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie ;

Attendu que M. Billette nous demande de faire un don pour cet évènement ;

En conséquence, il est proposé par Howard Silverman, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que le conseil municipal offre un don de 100\$ au Grand défi Pierre Lavoie et que cette dépense soit imputée au compte 02-702-90-990 – *Don aux organismes culturels*.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2017-06-188

12 – EMBAUCHE MONITEUR - CAMP DE JOUR 2017

Considérant que le camp de jour sera offert par la Municipalité cette été, pour une période de neuf semaines ;

Considérant le lancement de l’appel de candidature pour les postes de coordonnateur et de moniteur de camp de jour (résolution # 2017-02-050)

Considérant qu’il y a lieu de procéder à l’embauche d’un moniteur supplémentaire dû au nombre d’inscription reçu à présent ;

Considérant que l’horaire coupé et variable de travail sera 30 heures maximum par semaine ;

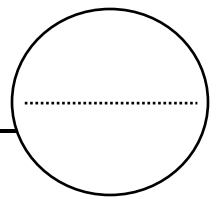
En conséquence, il est proposé par Dale Langille, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseiller et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

- De procéder à l’embauche de Tyler McIlwaine au poste de moniteur de camp de jour selon le tableau de recommandation #2017-004 ;

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-06-189

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 JUIN 2017

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés et à payer au 6 juin 2017. Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers que les comptes payés du 3 mai au 6 juin 2017 soient acceptés au montant de 143 432.68\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 juin 2017 soient payés au montant de 59 734.80\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Un citoyen à des questions.

2017-06-190

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20h27 sur une proposition de Howard Silverman, conseiller, appuyé par Dale Langille, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe
pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017.